

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1512

8 juillet 2011

SOMMAIRE

ACP Europe S.A.	72575	JLM Patrimoine S.à r.l., SPF	72557
AGF Benelux S.A.	72576	Kingdom Holding 2 S.à r.l.	72549
Allianz Life Luxembourg	72576	Mikra-Luxembourg S.A.	72533
Ascor Investment Holding S.A.	72570	Oeuvres Paroissiales Fousbann	72559
Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l.	72536	Olea Capital Invest S.A.	72569
Belron NS S.à r.l.	72536	RH Paris 1 S.à r.l.	72561
BNL International Investments	72561	Rouden Dapp A.s.b.l.	72570
Cadlux S.A.	72534	Saga	72562
Caisse Raiffeisen Bettborn-Perlé	72560	Sotis Entertainment S.à r.l.	72558
Caisse Raiffeisen Diekirch Feulen	72560	Spectrum 360	72560
Caisse Raiffeisen Hoffelt-Binsfeld-Weis- wampach	72561	Terold S.à r.l.	72540
Caisse Raiffeisen Noerdange-Saeul-Usel- dange Société Coopérative	72561	Theis Luxembourg S.à r.l.	72537
Caisse Raiffeisen Wiltz Société Coopérati- ve	72569	TKK	72540
Chapel S.à r.l.	72530	TKK	72540
db PrivatMandat Comfort	72570	TMS S.A.	72549
Elodee S.A.	72569	TOP Communication S.A.	72549
European Financial Group EFG (Luxem- bourg) S.A.	72533	Top Participations S.A.	72557
events4sports S.à r.l.	72575	TPL Real Estate Investments S.à r.l.	72540
Farringdon I	72576	TSC Property Fund	72557
Flaming Corporate Strategy S.à r.l.	72540	TTI Europe S.A.	72558
Furstenberg Capital S.C.A.	72537	Ursa Luxembourg Consulting & Services Company S.à r.l.	72558
Imatec-Innovative Machine Technology	72573	Valadret S.à r.l.	72559
Immofamiliale II	72569	Van Kanten S.A.	72559
Immofamiliale III	72569	Vintage Holdings S.à r.l.	72558
iTEC Information Technology and Printer Services S.A.	72575	Vintage Investments S.à r.l.	72559
		Vip Real Estate S.A.	72560
		Virtualis S.A.	72557
		Waasserkraaft Wampach, s.à r.l.	72576
		Yellowwoods Holdings S.à r.l.	72536

Chapel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.025,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 89.405.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of April.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Chapel S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 89.405 (the Company). The Company was incorporated on 24 September 2002 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1632 of 14 November 2002, and its articles of incorporation having been amended several times, and for the last time on 1st September 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2479 of 16 November 2010.

There appeared:

1. PAI EUROPE III-A LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
2. PAI EUROPE III-B LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
3. PAI EUROPE III-B2 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
4. PAI EUROPE III-B3 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
5. PAI EUROPE III-B4 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
6. PAI EUROPE III-B5 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
7. PAI EUROPE III-B6 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
8. PAI EUROPE III-B7 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
9. PAI EUROPE III-B8 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;
10. PAI EUROPE III-C LP, a Limited Partnership established under the laws of England; and
11. PAI EUROPE III-C2 LP, a Limited Partnership established under the laws of England;

each acting by its general partner PAI Europe III General Partner Limited, each with registered address at 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 2HL, and each hereby represented by Elsa Charifi, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

12. PAI EUROPE III-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques; and

13. PAI EUROPE III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques;

each, represented by its management company PAI partners SAS, each, including PAI, with registered address 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, hereby represented by Elsa Charifi, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to document the following:

I. that 1,721 (one thousand seven hundred and twenty-one) shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the Shareholders are fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda of the Meeting, known to the Shareholders and worded as follows:

1) Waiver of the convening notices.

2) Approval of the dissolution and voluntary liquidation of the Company.

3) Appointment of REVICONSULT S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as liquidator (liquidateur), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.013 (the Liquidator) and determination of the powers of the Liquidator.

4) Discharge of the sole manager of the Company for the performance of its mandate.

5) Instruction to the liquidator to perform its duties to the best of its abilities and with regards to the circumstances, all the assets of the Company and to proceed to the payment of any outstanding liability of the Company.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to dissolve the Company and to put the Company into a voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Meeting resolves to appoint REVICONSLT S. à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, as liquidator (liquidateur), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 139.013 as Liquidator.

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144ss of the law of commercial companies dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act).

The Meeting further resolves to authorize and empower the Liquidator, acting under its sole signature in the name and on behalf of the Company in liquidation:

(a) to pass all deeds and carry out all transactions, including those transactions referred to in article 145 of the Companies Act, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company;

(b) to delegate its powers for specific and defined tasks and/or transactions to one or several persons and/or entities;

(c) to execute, deliver and perform under any agreement and/or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets; and

(d) to make, in its sole discretion, any advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company in accordance with article 148 of the Companies Act.

Fourth resolution

The Meeting further resolves (i) to acknowledge, approve, ratify and adopt the actions taken by the sole manager of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, (ii) to waive any claim which the Company may have against any manager of the Company (in office on the date hereof or otherwise) and (iii) to grant full discharge (quitus) to the sole manager of the Company for the performance of her duties during, and in connection with, her mandate from the date of her appointment until the date hereof.

Fifth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator, at the best of its abilities and with regards to the circumstances, to realise all the assets of the Company and to pay promptly any outstanding debt of the Company so that the liquidation of the Company is effected efficiently and closed as soon as possible.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit avril.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire résidant à Rambrouch.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Chapel S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.405 (la Société). La Société a été constituée le 24 septembre 2002 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1632 du 14 novembre 2002, les statuts ayant été modifiés plusieurs fois, et la dernière fois le 1^{er} septembre 2010 suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 2479 du 16 Novembre 2010.

Ont comparu:

1. PAI EUROPE III-A LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
2. PAI EUROPE III-B LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
3. PAI EUROPE III-B2 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
4. PAI EUROPE III-B3 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
5. PAI EUROPE III-B4 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
6. PAI EUROPE III-B5 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
7. PAI EUROPE III-B6 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
8. PAI EUROPE III-B7 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
9. PAI EUROPE III-B8 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;
10. PAI EUROPE III-C LP, un "Limited Partnership" de droit anglais; et
11. PAI EUROPE III-C2 LP, un "Limited Partnership" de droit anglais;

chacun agissant par son gérant PAI Europe III General Partner Limited, chacun ayant son siège social situé au 1 Royal Plaza, Royal Avenue, St Peter Port, Guernesey, GY1 2HL, et chacun ici représenté par Elsa Charifi, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

12. PAI EUROPE III-D FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques; et
13. PAI EUROPE III-D2 FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques;

chacun représenté par sa société de gestion PAI partners SAS ayant son siège sis au 43, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, France, chacun, y compris PAI, ici représenté par Elsa Charifi, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que 1.721 (mille six sept cent vingt et une) parts sociales, ayant une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée;

II. que les Associés sont parfaitement informés des résolutions qui doivent être adoptées sur le fondement de l'ordre du jour suivant de l'Assemblée, connu des Associés et libellé comme suit:

- 1) Renonciation aux formalités de convocation.
- 2) Approbation de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société.
- 3) Nomination de REVICONCONSULT S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, comme liquidateur (le Liquidateur) et détermination des pouvoirs du Liquidateur.
- 4) Décharge du gérant unique de la Société de l'exercice de son mandat.
- 5) Instruction au Liquidateur d'exercer sa mission au mieux de ses capacités et compte tenu des circonstances, de réaliser tous les actifs de la Société et de procéder au paiement de toutes dettes impayées de la Société.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les associés de la Société représentés se considérant comme régulièrement convoqués et déclarant avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer REVICONCONSULT S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social sis 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.013, comme Liquidateur.

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la Loi sur les Sociétés Commerciales).

L'Assemblée décide par ailleurs d'autoriser et de donner pouvoir au Liquidateur, agissant sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société en liquidation:

(a) d'adopter tout acte et effectuer toute transaction, y compris les transactions auxquelles il est fait référence dans l'article 145 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés de la Société;

(b) de déléguer ses pouvoirs pour des missions et/ou des transactions spécifiques et définies à une ou plusieurs personnes et/ou entités;

(c) d'exécuter, délivrer et exercer tout contrat et/ou document requis pour la liquidation de la Société et pour la disposition de ses actifs; et

(d) de faire, à sa seule discrétion, toute avance de paiement du boni de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide par ailleurs, (i) de reconnaître, approuver, ratifier et adopter les actions prises par le gérant unique de la Société pour la période commençant à la date de constitution de la Société et terminant à la date de cette Assemblée, (ii) de renoncer à toute action que la Société pourrait avoir contre tout gérant (dont le mandat est ou non en cours à la date de cette assemblée) et, (iii) de donner le quitus au gérant unique de la Société pour l'exercice de sa mission durant, et conformément à son mandat, depuis la date de sa nomination à la date de cette Assemblée.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur pour effectuer, au mieux de ses capacités et compte tenu des circonstances, de réaliser tous les actifs de la Société et de payer immédiatement toutes les dettes échues de la Société de sorte que la liquidation de la Société soit effectuée efficacement et clôturée dès que possible.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle Anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: E. Charifi, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 avril 2011. Relation: RED/2011/857. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 6 mai 2011.

Référence de publication: 2011062064/190.

(110070018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Mikra-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 45.334.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 10 mai 2011.

Référence de publication: 2011064266/10.

(110072001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

European Financial Group EFG (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 144.650.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des actionnaires («l'Assemblée») tenue en date du 29 avril 2011, que l'Assemblée prend note et accepte la démission de Monsieur André Marc, administrateur, qui a pris effet le 26 janvier 2011;

que l'Assemblée nomme administrateur Monsieur Jean-Louis de Potesta, demeurant à Wasserhaff, L-7430 Fischbach, Luxembourg, à compter de la date de l'Assemblée. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 mai 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011065282/16.

(110072707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Cadlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 118.107.

In the year two thousand and eleven,
on the second day of the month of May.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "CADLUX S.A.", a société anonyme, established and having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, (the "Company"),
incorporated pursuant to a notarial deed enacted on 04 July 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1768 of 21 September 2006.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by the undersigned notary on 05 March 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 969 of 07 May 2010.

have never been amended since.

The Meeting is opened and presided over by Mr Kuy Ly ANG, company director, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Sébastien PAUCHOT, employee, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Marylin BASALI, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the Meeting is the following:

- 1.- Decision to dissolve the Company and to put into liquidation.
- 2.- Decision to appoint a liquidator and determination of his powers.
- 3.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from said attendance-list that all three thousand one hundred (3'100) shares representing the total subscribed capital are present or represented at the Meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda. The shareholders present or represented declare that they consider themselves as having been duly convened to this Meeting of shareholders and that they have been duly informed on the agenda before this Meeting.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Meeting RESOLVES to appoint:

Mr Kuy Ly ANG, company director, born in Phnom Penh, Cambodia, on 16 February 1967, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
as sole liquidator of the Company.

Third resolution

The Meeting RESOLVES that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Meeting RESOLVES to approve the liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Nothing else being on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,
le deux mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «CADLUX S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 208 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte notarié dressé en date du 04 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1768 du 21 septembre 2006.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné à la date du 05 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 969 du 07 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Kuy Ly ANG, directeur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Sébastien PAUCHOT, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Marilyn BASALI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.
- 2.- Décision de nommer un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau de l'Assemblée sera enregistrée avec le présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille cent (3'100) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Les actionnaires déclarent qu'ils se reconnaissent dûment convoqués et qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE la dissolution anticipée de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée DECIDE de nommer:

Monsieur Kuy Ly ANG, directeur de société, né à Phnom Penh, Cambodge, le 16 février 1967, avec adresse professionnelle au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg,
en tant que seul liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée DECIDE, que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée DECIDE d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. L. ANG, S. PAUCHOT, M. BASALI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 mai 2011. Relation: EAC/2011/5814. Reçu douze Euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011062722/126.

(110070700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Yellowwoods Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 5.000.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.320.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011064378/11.

(110071996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Belron NS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.237.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064466/10.

(110072587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Asset Management Luxembourg (AML) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 103.638.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011064641/9.

(110073211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Theis Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 57.131.

Auszug aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung der vom 4 Mai 2011

Nach eingehender Beratung fasst die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Herr Timo OTTO geboren am 03/01/1975 in (D) KOBLENZ und wohnhaft in D-56333 WINNINGEN, Raiffeisens-trasse 23 wird zum zusätzlichen technischen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Herr Timo OTTO kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift rechtskräftig verpflichten.

Référence de publication: 2011065069/12.

(110073285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Furstenberg Capital S.C.A., Société en Commandite par Actions de Titrisation.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 150.655.

In the year two thousand and eleven, on the seventeenth day of March.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Yves MERTZ, expert-comptable, professionally residing in Luxembourg, acting as the representative of Furstenberg Capital S.C.A., a société en commandite par actions de titrisation, having its registered office at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), pursuant to the resolutions of the sole manager of the Company taken on 14 March 2011.

A copy of the said resolutions, initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of notary Henri Hellinckx dated 19 November 2009, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations* number 338 of 16 February 2010.

2) Pursuant to article 6 of the articles of incorporation of the Company, the Company's subscribed share capital is currently set at twenty-three million one hundred thousand Euro (EUR 23,100,000.-) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), and shares of the Company allocated within each Compartment as follows:

Compartment 1 is consisting of eighty (80) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "A Shares") and forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "B Shares") together with the A Shares the "Compartment 1 Ordinary Shares";

Compartment 2 is consisting of C shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "C Shares") and D shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "D Shares") together with the C Shares the "Compartment 2 Ordinary Shares"; and

Compartment 3 is consisting of thirty-three (33) E shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the "E Shares" or the "Compartment 3 Ordinary Shares" and together with the Compartment 1 Ordinary Shares and the Compartment 2 Ordinary Shares, the "Ordinary Shares").

3) Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital, including the issued share capital, is fixed at two hundred fifty million fifty thousand Euro (EUR 250,050,000) consisting of one thousand six hundred sixty-seven (1,667) shares with a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) per share.

4) Pursuant to article 7 of the articles of incorporation of the Company, the manager of the Company is authorized during a period of five years, from the date of incorporation of the Company, to issue Ordinary Shares and to grant options to subscribe for Ordinary Shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue of Ordinary Share.

5) By resolutions adopted on 14 March 2011 the sole manager of the Company has decided to increase the Company's share capital by an amount of sixteen million three hundred and fifty thousand Euro (EUR 16,350,000.-), in order to increase it from its current amount of twenty-three million one hundred thousand Euro (EUR 23,100,000.-) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the "S Share"), eighty (80) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each, forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each, thirty-three (33) E Shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each, up to an amount of thirty-nine million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 39,450,000.-) through the issuance of ninety-eight (98) C Shares having a par value of one hundred and fifty thousand

Euro (EUR 150,000.-) each and eleven (11) D Shares with a nominal value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each.

All the ninety-eight (98) C Shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) each and eleven (11) D Shares with a nominal value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each have been subscribed according to the list of subscribers and the subscriptions forms attached hereto and have been fully paid up in cash to the extent of fifty per cent (50%) so that the amount of eight million one hundred and seventy-five thousand Euro (EUR 8,175,000.-) has been put at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate.

As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, the first four paragraphs of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 6.** The subscribed capital is set at thirty-nine million four hundred and fifty thousand Euro (EUR 39,450,000.-) consisting of one manager's share having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) (the “S Share”), and shares of the Company allocated within each Compartment as follows:

Compartment 1 is consisting of eighty (80) A shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the “A Shares”) and forty (40) B shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the “B Shares”) together with the A Shares the “Compartment 1 Ordinary Shares”);

Compartment 2 is consisting of ninety-eight (98) C shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the “C Shares”) and eleven (11) D shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the “D Shares”) together with the C Shares the “Compartment 2 Ordinary Shares”); and

Compartment 3 is consisting of thirty-three (33) E shares having a par value of one hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000) each (the “E Shares” or the “Compartment 3 Ordinary Shares”) and together with the Compartment 1 Ordinary Shares and the Compartment 2 Ordinary Shares, the “Ordinary Shares”).

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately EUR 5,400.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first name and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Yves MERTZ, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Furstenberg Capital S.C.A., une société en commandite par actions de titrisation, ayant son siège social à 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, (la «Société»), en vertu des résolutions du gérant unique de la Société en date du 14 mars 2011.

Une copie des dites résolutions paraphée ne varietur par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 338 du 16 février 2010.

2) Selon l'article 6 des statuts de la Société, la Société dispose d'un capital souscrit de vingt-trois millions cent mille euros (EUR 23.100.000.-) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) (l'«Action S»), et d'actions de la Société allouées à chaque Compartment de la manière suivante:

le Compartment 1 comporte quatre-vingt (80) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) chacune (les «Actions A») et quarante (40) actions B ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions B») ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartment 1»);

le Compartment 2 comporte des actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000.-) chacune (les «Actions C») et des actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions D») ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartment 2»); et

le Compartiment 3 comporte trente-trois (33) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions E») ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3» et ensemble avec les Actions Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires».

3) Selon l'article 7 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, comprenant le capital souscrit, est fixé à deux cent cinquante millions cinquante mille euros (EUR 250.050.000) constitué de mille six cent soixante-sept (1.667) actions d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) par action.

4) Selon l'article 7 des statuts de la Société, le gérant est autorisé pendant une durée de cinq ans à partir de la date de constitution de la Société, à émettre les actions et à accorder des options de souscription pour des Actions Ordinaires aux personnes et selon les dispositions qui lui semblent appropriées.

5) En vertu des résolutions prises en date du 14 mars 2011, le gérant unique de la Société a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize millions trois cent cinquante mille Euro (EUR 16.350.000,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de vingt-trois millions cent mille euros (EUR 23.100.000) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (l'«Action S»), de quatre-vingt (80) actions A d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune, de quarante (40) actions B d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune, et de trente-trois (33) actions E d'une valeur nominale de cent cinquante mille euros EUR 150.000,-) chacune, à la somme de trente-neuf millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 39.450.000,-), par l'émission de quatre-vingt-dix-huit (98) actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune et de onze (11) actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune

Toutes les quatre-vingt-dix-huit (98) actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune et onze (11) actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune ont été souscrites par les souscripteurs conformément à la liste des souscripteurs et des bons de souscriptions ci-annexés et libérées par versement en espèces à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que le montant de huit millions cent soixante-quinze mille euros (EUR 8.175.000,-) s'est trouvé à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire.

En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société, les premiers quatre paragraphes de l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société dispose d'un capital souscrit de trente-neuf millions quatre cent cinquante mille euros (EUR 39.450.000,-) constitué d'une (1) action de commandité ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) (l'«Action S»), et d'actions de la Société allouées à chaque Compartiment de la manière suivante:

le Compartiment 1 comporte quatre-vingt (80) actions A ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions A») et quarante (40) actions B ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions B» ensemble avec les actions A les «Actions Ordinaires du Compartiment 1»);

le Compartiment 2 comporte quatre-vingt-dix-huit (98) actions C ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions C») et de onze (11) actions D ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000) chacune (les «Actions D» ensemble avec les actions C les «Actions Ordinaires du Compartiment 2»); et

le Compartiment 3 comporte trente-trois (33) actions E ayant une valeur nominale de cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) chacune (les «Actions E») ou les «Actions Ordinaires du Compartiment 3» et ensemble avec les Actions Ordinaires du Compartiment 1 et les Actions Ordinaires du Compartiment 2, les «Actions Ordinaires»).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la présente augmentation de capital, est évalué à environ EUR 5.400,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu à la partie comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Y. MERTZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. Relation: LAC/2011/14113. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Releveur pd. (signé): TOM BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011062810/157.

(110070821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

TPL Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 9.000.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 128.733.

Par résolutions circulaires prises en date du 16 février 2011, les associés ont accepté la démission de Daniela Weber, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 mai 2011.

Référence de publication: 2011065077/12.

(110072874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

TKK, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011065070/10.

(110073057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

TKK, Société en Commandite par Actions (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 125.628.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011065071/10.

(110073058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Flaming Corporate Strategy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.205.

EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que les parts de la société sont distribuées comme suit:

M. Alvaro BERTRAND DE LIS, demeurant à Madrid, Espagne: 500 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2011.

Pour: Flaming Corporate Strategy S.à r.l.

Représentée par Mr. Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2011065284/16.

(110072732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Terold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 85.394.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth day of the month of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Terold S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its

registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, incorporated as a Netherlands Antilles Company on August 28, 1989 which transferred its registered office and principal establishment to Luxembourg/Grand-Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Réginald Neuman, notary, residing in Luxembourg on December 28, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 619 of April 20, 2002. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Luxembourg, on 18 April 2008 published in the Mémorial number 1450 of 12 June 2008.

The meeting was presided by Me Valérie Kopéra, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary, Mrs Carmen Medina, employee, residing in Luxembourg and as scrutineer Me Bernard Charpentier, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will remain attached to these minutes to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all ten thousand (10,000) shares in issue are represented at the present general meeting so that the meeting is regularly constituted and can validly decide on all items of the agenda.

2. The agenda of the meeting comprises the following items:

(A) [...]

(B) [...]

(C) [...]

(D) [...]

(E) Conversion of all class A1 and class A2 shares into ordinary shares of the Company without any distinction as to class so that the share capital of the Company is set at three hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 350,000) divided into ten thousand (10,000) ordinary shares each with a nominal value of thirty-five United States Dollars (USD 35); consequential amendment to the articles of association of the Company by deleting any reference to the classes of shares to the specific rights of the holders of each class as well as to any mechanism relating to accountings, valuations or distributions specific to any class.

(F) Increase of the issued share capital of the Company by an amount of thirty-four millions six hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 34,650,000) so as to bring it from its current amount of three hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 350,000) to thirty-five millions United States Dollars (USD 35,000,000) by the issue of nine hundred and ninety (990,000) new shares each with a nominal value of thirty-five United States Dollars (USD 35) each for a total subscription price of one hundred and seventy millions eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 170,850,000); subscription to the new shares by the current shareholders and investors of the Company (the "Investors") in proportion to their respective contribution and payment of the subscription price by way of a contribution in kind consisting of investor current accounts of a global amount of one hundred and seventy millions eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 170,850,000) owned by the Investors against the Company; acknowledgement of the valuation of the contribution in kind; allocation of an amount of thirty-four millions six hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 34,650,000) to the share capital of the Company and allocation of an amount of one hundred and thirty-six millions two hundred thousand United States Dollars (USD 136,200,000) to the share premium reserve.

(G) Consequential amendment and restatement of the articles of association of the Company in the form attached to the proxy sent to all shareholders.

(H) [...]

(I) [...]

3. The meeting has started without the presence of the notary for the items (A) to (D) which don't require a notarial presence and continued at 5.00 p.m. in the presence of the notary.

After deliberation on items (E) to (G) of the agenda the meeting resolved as follows:

First resolution

It is resolved by unanimous decision of all shareholders (i.e. as a whole and per class of shares) to convert all class A1 and class A2 shares into ordinary shares of the Company without any distinction as to class so that the share capital of the Company is set at three hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 350,000) divided into ten thousand (10,000) ordinary shares each with a nominal value of thirty-five United States Dollars (USD 35).

Each holder of a class A1 share or a class A2 share shall forthwith be a holder of the same number of ordinary shares. It is resolved to reflect such amendment into the share register of the Company and by applicable publication.

It is further resolved to amend the articles of association of the Company by deleting any reference to the classes of shares, to the specific rights of the holders of each class as well as to any mechanism relating to accountings, valuations or distributions specific to any class.

Second resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of thirty-four million six hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 34,650,000) so as to bring the Company's share capital from its current amount of three hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 350,000) to thirty-five million United States Dollars (USD 35,000,000) by the creation and issue of nine hundred and ninety (990,000) new shares with a par value of thirty-five United States Dollars (USD 35) each (the "New Shares") and to allocate to the share premium account an amount of one hundred and thirty-six million two hundred thousand United States Dollars (USD 136,200,000) (the "Share Premium") in consideration for the contribution in kind, made by the current shareholders and investors of the Company, represented by Me Valérie Kopéra, residing in Luxembourg, pursuant to various proxies, (together the "Investors"), consisting of investor current accounts owned by the Investors against the Company for an aggregate amount of one hundred and seventy million eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 170,850,000) (the "Contribution in Kind") and in the following proportions:

Name of the Investors	Amount of the claim contributed (in USD)	Number of shares subscribed	Subscription amount (in USD)
Los Manantiales SA	20,336,000	124,329	20,336,000
EM Equities NZ Limited Partnership	13,376,500	79,365	13,376,500
Arconas International Limited	18,793,500	108,900	18,793,500
Global Titanium Inversiones SCA	51,255,000	297,000	51,255,000
Isabel de VIEL CASTEL	24,502,000	138,269	24,502,000
Peter BEMBERG	8,542,500	49,500	8,542,500
Jacques BEMBERG	6,542,500	39,765	6,542,500
Stanislas PONIATOWSKI	16,502,000	99,331	16,502,000
Eudoxia SA	1,000,000	4,867	1,000,000
Tatiana PONIATOWSKI	2,000,000	9,735	2,000,000
Paul PONIATOWSKI	2,000,000	9,735	2,000,000
Gestion Amavino Inc.	6,000,000	29,204	6,000,000
Total	170,850,000	990,000	170,850,000

It is resolved to acknowledge and approve the report of the board of managers dated 24 March 2011 (a copy of which is annexed to the present deed to be registered therewith) the conclusion of which reads as follows:

"In view of the above, the board of managers believes that the value of the Contribution in Kind in consideration for the New Shares and the Share Premium amounts at least to one hundred and seventy million eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 170,850,000) corresponding to the sum of the subscription price of the nine hundred and ninety (990,000) shares to be issued by the Company and the amount of one hundred and thirty-six million two hundred thousand United States Dollars (USD 136,200,000) to be allocated to the share premium account."

It is resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at one hundred and seventy million eight hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 170,850,000).

Evidence of transfer to the Company of the Contribution in Kind has been shown to the undersigned notary.

Third resolution

It is resolved to amend and restate the articles of association of the Company as set forth below to reflect the above resolutions so that it shall henceforth read as follows:

Art. 1. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Terold S.à r.l." (the "Company") is existing among the first subscriber(s) and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. The Company has as an object all operations directly or indirectly related to the taking of participations in any form whatsoever, in any undertaking, as well as the administration, the management, the control and the development of these participations.

It may inter alia use its funds to create, manage, develop and liquidate a portfolio composed of securities and patents of any origin, participate in the creation, in the development and the control of any undertaking, acquire by contribution, subscription, underwriting or purchase option or in any other way all securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, develop such businesses and patents and grant to companies in which it is interested any assistance, loans, advances or guarantees.

The Company may in addition carry out any commercial, industrial or financial operations whether movable or immovable which may be useful in the accomplishment of its object.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. The issued share capital of the Company is set at thirty-five million United States Dollars (35,000,000 USD) divided into one million (1,000,000) ordinary shares each with a nominal value of thirty-five United States Dollars (35 USD). The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law (in particular in the case of pledges), a transfer of shares to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to shareholders at their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date

of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the shareholders (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 30th May at 11:30 A.M. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 shareholders be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of shareholders. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders with or without cause.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 14. Out of the total net profit of the Company five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company. In case of a reduction of share capital, the legal reserve (to the extent it is at least equal to 10% of the issued share capital) may be decreased accordingly.

Subject, as set out hereafter, the shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the total amount to be distributed may not exceed total net profits realised by the Company since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves (including available premium) but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law and previous distributions.

The balance of annual or carried forward profits after allocation of the legal reserve may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation."

Thereafter the meeting continued without the presence of the notary.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand five hundred euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Drand Duché de Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Terold S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, constituée le 28 août 1989 sous la forme d'une société selon le droit des Antilles Néerlandaises, laquelle a transféré son siège social et son établissement principal

à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg), suivant acte reçu de Me Réginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 619 du 20 avril 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte du 18 avril 2008 reçu de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1450 du 12 juin 2008.

L'assemblée a été présidée par Me Valérie Kopéra, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire Mme Carmen Medina, employée privée, demeurant à Luxembourg, et comme scrutateur Me Bernard Charpentier, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les dix mille (10.000) parts sociales émises sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée contient les points suivants:

(A) [...]

(B) [...]

(C) [...]

(D) [...]

(E) Conversion de toutes les parts sociales de classe A1 et de classe A2 en parts sociales ordinaires de la Société sans distinction de classe de sorte que le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 350.000) divisé en dix mille (10.000) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de trente-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 35); modification subséquente des statuts de la Société en supprimant toutes les références aux classes de parts sociales, aux droits spécifiques des détenteurs de chaque classe ainsi qu'à tout mécanisme de calcul, d'évaluation ou de distribution spécifique à chaque classe.

(F) Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de trente-quatre millions six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 34.650.000) afin de le porter de son montant actuel de trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 350.000) à trente-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 35.000.000) par l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune pour un prix de souscription total de cent soixante-dix millions huit cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 170.850.000); souscription aux nouvelles parts sociales par les associés actuels et par les investisseurs de la Société (les «Investisseurs») proportionnellement à leurs apports respectifs et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en nature composé des comptes courants investisseurs d'un montant total de cent soixante-dix millions huit cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 170.850.000) détenus par les Investisseurs envers la Société; constat de l'évaluation de l'apport en nature; allocation d'un montant de trente-quatre millions six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 34.650.000) au capital social de la Société et allocation d'un montant de cent trente-six millions deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 136.200.000) à la réserve prime d'émission.

(G) Modification et refonte subséquente des statuts de la Société dans la forme telle qu'annexée à la procuration envoyée à tous les associés.

(H) [...]

(I) [...]

3. L'assemblée a commencé sans la présence du notaire pour les points (A) à (D) qui ne requièrent pas la présence notariale et a continué à 17.00 heures en présence du notaire. Après délibération sur les points (E) à (G) de l'ordre du jour l'assemblée a décidé ce qui suit:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité par tous les associés (à savoir, dans leur ensemble et par classe de parts sociales) de convertir toutes les parts sociales de classe A1 et de classe A2 en parts sociales ordinaires de la Société sans distinction de classe de sorte que le capital social de la Société est fixé à trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 350.000) divisé en dix mille (10.000) parts sociales ordinaires ayant chacune une valeur nominale de trente-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 35).

Chaque détenteur de parts sociales de classe A1 ou de parts sociales de classe A2 deviendra immédiatement le détenteur du même nombre de parts sociales ordinaires. Il est décidé de refléter cette modification dans le registre des parts sociales de la Société et de procéder aux publications applicables.

Il est également décidé de modifier les statuts de la Société en supprimant toutes les références aux classes de parts sociales, aux droits spécifiques des détenteurs de chaque classe ainsi qu'à tout mécanisme de calcul, d'évaluation ou de distribution spécifique à chaque classe.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de trente-quatre millions six cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 34.650.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 350.000) à trente-cinq millions de Dollars des Etats-Unis (USD 35.000.000) par la création et l'émission de neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de trente-cinq Dollars des Etats-Unis (USD 35) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») et d'allouer au compte prime d'émission un montant de cent trente-six millions deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 136.200.000) (la «Prime d'Emission») en contrepartie de l'apport en nature effectué par les associés actuels et les investisseurs de la Société, représentés par Me Valérie Kopéra, demeurant à Luxembourg, en vertu de diverses procurations (ensemble, les «Investisseurs»), composé des comptes courants investisseurs détenus par les Investisseurs envers la Société d'un montant total de cent soixante-dix millions huit cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 170.850.000) (l'«Apport en Nature») et dans les proportions suivantes:

Nom des Investisseurs	Montant de la créance apportée (en USD)	Nombre de parts sociales souscrites	Montant de la souscription (en USD)
Los Manantiales SA	20.336.000	124.329	20.336.000
EM Equities NZ Limited Partnership	13.376.500	79.365	13.376.500
Arconas International Limited	18.793.500	108.900	18.793.500
Global Titanium Inversiones SCA	51.255.000	297.000	51.255.000
Isabel de VIEL CASTEL	24.502.000	138.269	24.502.000
Peter BEMBERG	8.542.500	49.500	8.542.500
Jacques BEMBERG	6.542.500	39.765	6.542.500
Stanislas PONIATOWSKI	16.502.000	99.331	16.502.000
Eudoxia SA	1.000.000	4.867	1.000.000
Tatiana PONIATOWSKI	2.000.000	9.735	2.000.000
Paul PONIATOWSKI	2.000.000	9.735	2.000.000
Gestion Amavino Inc.	6.000.000	29.204	6.000.000
Total	170.850.000	990.000	170.850.000

Il est décidé de constater et d'approuver le rapport du conseil de gérance daté du 24 mars 2011 (dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement) dont la conclusion est la suivante:

«Au vu de ce qui précède, le conseil de gérance estime que la valeur de l'Apport en Nature en contrepartie des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission s'élève au moins à cent soixante-dix millions huit cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 170.850.000) correspondant à la somme du prix de souscription des neuf cent quatre-vingt-dix mille (990.000) parts sociales devant être émises par la Société et du montant de cent trente-six millions deux cent mille Dollars des Etats-Unis (USD 136.200.000) devant être alloué au compte prime d'émission.»

Il est décidé d'approuver l'évaluation de l'Apport en Nature à cent soixante-dix millions huit cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 170.850.000).

Preuve du transfert de l'Apport en Nature à la Société a été montrée au notaire soussigné.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier et refondre les statuts de la Société dans la forme ci-dessous afin de refléter les résolutions qui précèdent et qui auront par conséquent la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre le(s) premier(s) souscripteur(s) et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Terold S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat ou de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou les cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq millions de dollars des Etats-Unis (35.000.000 USD) divisé en un million (1.000.000) de parts sociales ordinaires, chacune d'une valeur nominale de trente-cinq dollars des Etats-Unis (35 USD). Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi (notamment en cas de gages), les cessions de parts sociales entre vifs à des non associés sont soumises à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des associés par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valide (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par le(s) gérant(s) par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant la date d'une telle

assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société a plus de 25 associés, une assemblée générale annuelle doit être tenue le 30 mai à 11 heures 30 de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant immédiatement.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Chaque année, à la fin de l'exercice social, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas, le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des associés. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des associés avec ou sans motifs.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Sur le bénéfice net total de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société. En cas de réduction de capital social, la réserve légale (dans la mesure où elle est au moins égale à 10% du capital social émis) pourra être diminuée en conséquence.

Sous réserve de ce qui est dit ci-après, les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que le montant total à distribuer ne peut pas excéder le montant total des bénéfices nets réalisés par la Société depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables (y compris la prime d'émission disponible) mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi et aux distributions précédentes.

Le solde des bénéfices réalisés, ou reportés après allocation de la réserve légale peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.»

A la suite de quoi, l'assemblée a continué sans la présence du notaire.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à six mille cinq cents euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: V. KOPÉRA, C. MEDINA, B. CHARPENTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 mars 2011. Relation: EAC/2011/4287. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011049930/456.

(110055259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

TMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 10, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 58.578.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011065072/10.

(110072990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

TOP Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6212 Consdorf, 7, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 153.981.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011065073/14.

(110072777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Kingdom Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.624.

In the year two thousand eleven, on the fourteenth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

“APAX WW NOMINEES LIMITED”, a Limited Liability Company, existing under English law, having its registered office at 33, Jermyn Street, London SW1 Y6DN, England and registered with the Companies House Register under number 04693597,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 7 March 2011.

“APAX US VII L.P.”, a Limited Partnership, existing under Cayman Islands law, having its registered office at Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Limited Partnerships under number 17014,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2011.

“Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.528,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2011.

“Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.534,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2011.

“Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.533,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2011.

“Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.687,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2011.

“Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.688,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2011.

“Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.689,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2011.

“Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117.864,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 4 March 2011.

“ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP”, a Limited Liability Partnership, existing under the law of the State of Delaware, having its registered office at 615, South Dupont Highway, City of Dover, County of Kent, State of Delaware, United States of America,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2011.

“FULDERBERG LTD”, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 650605,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2011.

“GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD”, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 1024641,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2011.

“SHL FINANCE LTD”, a Limited Company, existing under British Virgin Islands law, having its registered office at P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands Register under number 16592,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 9 March 2011.

“T4, LLC”, a Limited Liability Company organized under the law of the State of Connecticut, with registered office at 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, United States of America registered with the Connecticut Secretary of State under number 0857507,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2011.

“TRANQUILITY INVESTMENTS LLC”, a Limited Liability Company organized under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, United States of America, registered with the Secretary State of Delaware under number 20-5735761,

here represented by Michaël KITAI, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 10 March 2011.

Said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of "KINGDOM HOLDING 2 S.à.r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with its registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 152.624, incorporated pursuant to a notarial deed dated April 20, 2010, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 3 June 2010 (number 1162, page 55730) (the "Mémorial C"), and have been amended for the last time on 8 October 2010 (number 2121, page 101783).

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of five hundred fifty-four thousand two hundred ten euros (EUR 554,210.-), so as to raise it from its present amount of fourteen million six hundred sixty five thousand two hundred thirty euros (EUR 14,665,230.-) up to fifteen million two hundred nineteen thousand four hundred forty euros (EUR 15,219,440.-), by the issue of five hundred fifty four thousand two hundred ten (554,210) new shares, each having a par value of one euro (EUR 1.-) (collectively referred as the "New Shares") and having the same rights and obligations as set out in the Company's articles of incorporation as amended from time to time, to be paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim each shareholder owns against TOMMY HILFIGER HOLDING S.à r.l, a société à responsabilité limitée, under liquidation process, with registered office at 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.060 ("THH"), in the aggregate amount of five hundred fifty four thousand two hundred ten euros (EUR 554,210.-) as part of the liquidation proceeds due to each shareholders by THH.

All the five hundred fifty four thousand two hundred ten (554,210) New Shares are subscribed as follows:

- APAX WW NOMINEES LIMITED, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to three hundred fifty five thousand and sixty three (355,063) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of three hundred fifty five thousand and sixty three euros (EUR 355,063.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of three hundred fifty five thousand and sixty three euros (EUR 355,063.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- APAX US VII L.P., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to one hundred fifteen thousand nine hundred (115,900) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of one hundred fifteen thousand nine hundred euros (EUR 115,900.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of one hundred fifteen thousand nine hundred euros (EUR 115,900.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to two (2) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of two euros (EUR 2.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of two euros (EUR 2.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to three (3) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of three euros (EUR 3.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of three euros (EUR 3.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to three (3) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of three euros (EUR 3.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of three euros (EUR 3.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l., prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to three (3) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of three euros (EUR 3.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of three euros (EUR 3.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to twenty thousand six hundred eighty (20,680) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of twenty thousand six hundred eighty euros (EUR 20,680.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of twenty thousand six hundred eighty euros (EUR 20,680.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- FULDERBERG LTD, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to five thousand nine hundred and nine (5,909) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of five thousand nine hundred and nine euros (EUR 5,909.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of five thousand nine hundred and nine euros (EUR 5,909.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to eleven thousand eight hundred twenty (11,820) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of eleven thousand eight hundred twenty euros (EUR 11,820.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of eleven thousand eight hundred twenty euros (EUR 11,820.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- SHL FINANCE LTD, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to eleven thousand eight hundred seventeen (11,817) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of eleven thousand eight hundred seventeen euros (EUR 11,817.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of eleven thousand eight hundred seventeen euros (EUR 11,817.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- T4, LLC, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to twenty-four thousand two hundred twenty eight (24,228) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of twenty-four thousand two hundred twenty eight euros (EUR 24,228.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of twenty-four thousand two hundred twenty eight euros (EUR 24,228.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

- TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, prenamed, duly represented as stated above, declares through its proxyholder to subscribe to eight thousand seven hundred seventy six (8,776) New Shares, fully paid up by a contribution in kind consisting in a portion of a claim it owns against THH, in the amount of eight thousand seven hundred seventy six euros (EUR 8,776.-) as part of the liquidation proceeds due to the prenamed shareholder by THH. The global amount of eight thousand seven hundred seventy six euros (EUR 8,776.-) relating to these New Shares allotted to it is entirely allocated to the share capital of the Company;

The aggregate contribution of five hundred fifty four thousand two hundred ten euros (EUR 554,210.-) in relation to the New Shares is entirely allocated to the share capital of the Company.

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the above subscribers.

Said valuation report, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Second resolution

The shareholders decide to amend the first paragraph of article 6.1 of the Company's articles of incorporation, as a consequence of the aboveresolved Capital Reduction, which shall henceforth be read as follows:

“ **Art. 6.1.** The capital is fixed at fifteen million two hundred nineteen thousand four hundred forty euros (EUR 15,219,440.-) represented by fifteen million two hundred nineteen thousand four hundred forty (15,219,440) shares have a par value of one euro (EUR 1.-) each.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration, or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand eight hundred euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

- «APAX WW NOMINEES LTD.», une société à responsabilité limitée régie par les lois d'Angleterre ayant son siège social aux 33 Jermyn Street, SW1Y 6DN Londres, Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 04693597,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 7 mars 2011.

- «APAX US VII L.P.», un Limited Partnership régi selon les lois des îles Caïmans et ayant son siège social au Walkers House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, îles Caïmans, et immatriculé auprès du Registrar of Limited Partnerships sous le numéro 17014,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 mars 2011.

- «Luxembourg Elmira 2 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.528,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2011.

- «Luxembourg Elmira 3 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.534,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2011.

- «Luxembourg Elmira 4 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116.533,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2011.

- «Luxembourg Elmira 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.687,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2011.

- «Luxembourg Elmira 6 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.688,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2011.

- «Luxembourg Elmira 7 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.689,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2011.

- «Luxembourg Elmira 8 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.864,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 mars 2011.

- «ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP», un Limited Liability Partnership régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 615, South Dupont Highway, City of Dover, Conté de Kent, Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 mars 2011.

- «FULDERBERG LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 650605,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mars 2011.

- «GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1024641,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mars 2011.

- «SHL FINANCE LTD», une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au P.O Box 957, Offshore Incorporations Centre, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée auprès du Registre des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 16592,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 9 mars 2011.

- «T4, LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Connecticut, ayant son siège social au 4, Headquarters Plaza, Morristown, NJ 07962-1991, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Connecticut Secretary of State sous le numéro 0857507,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 mars 2011.

- «TRANQUILITY INVESTMENTS LLC», une société à responsabilité limitée régie selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Steven R. Gursky, Esq., Olshan Grundman Frome Rosenzweig and Wolosky, LLP, 65 East 55th Street, New-York 10022, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Secretary State of Delaware sous le numéro 20-5735761,

ici représentée par Michaël KITAI, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 10 mars 2011.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «KINGDOM HOLDING 2 S.à r.l.» (ci après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 152.624, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 20 avril 2010, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 3 juin 2010 (numéro 1162, page 55730) (le «Mémorial C») et ont été modifiés pour la dernière fois le 8 octobre 2010 (numéro 2121, page 101783).

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinq cent cinquante-quatre mille deux cent dix euros (EUR 554.210.-), de façon à l'accroître de son montant actuel de quatorze millions six cent soixante-cinq mille deux cent trente euros (EUR 14.665.230.-) à quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 15.219.440.-), par l'émission de cinq cent cinquante-quatre mille deux cent dix (554.210) nouvelles parts sociales, chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) (collectivement désignées comme les «Nouvelles Parts Sociales») et ayant les mêmes droits et obligations tels que décrits dans les statuts de la Société tels que modifiés de temps à autres, payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance que chaque associé détient à l'encontre de TOMMY HILFIGER HOLDING S.à r.l, une société à responsabilité limitée, en procédure de liquidation, ayant son siège social au 41, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.060 ("THH"), pour un

montant total de cinq cent cinquante-quatre mille deux cent dix euros (EUR 554.210.-) dans le cadre du boni de liquidation dû à chacun des associés de THH.

L'ensemble des cinq cent cinquante-quatre mille deux cent dix (554.210) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- APAX WW NOMINEES LIMITED, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à trois cent cinquante-cinq mille soixante-trois (355,063) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de trois cent cinquante-cinq mille soixante-trois euros (EUR 355,063.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de trois cent cinquante-cinq mille soixante-trois euros (EUR 355,063.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- APAX US VII L.P., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à cent quinze mille neuf cent (115,900) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de cent quinze mille neuf cent euros (EUR 115,900.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de cent quinze mille neuf cent euros (EUR 115,900.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 2 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de 2 euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 3 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 4 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 5 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à deux (2) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de deux euros (EUR 2.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de deux euros (EUR 2.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 6 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à trois (3) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de trois euros (EUR 3.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de trois euros (EUR 3.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 7 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à trois (3) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de trois euros (EUR 3.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de trois euros (EUR 3.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- Luxembourg Elmira 8 S.à r.l., précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à trois (3) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de trois euros (EUR 3.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de trois euros (EUR 3.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- ELMIRA CAPITAL PARTNERS LP, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à vingt mille six cent quatre-vingts (20.680) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de vingt mille six cent quatre-vingts euros (EUR 20.680.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de vingt mille six cent quatre-vingts euros (EUR 20.680.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- FULDERBERG LTD, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à cinq mille neuf cent neuf (5.909) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de cinq mille neuf cent neuf

euros (EUR 5.909.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de cinq mille neuf cent neuf euros (EUR 5.909.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- GRANDWELL STRATEGIC INVESTMENTS LTD, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à onze mille huit cent vingt (11.820) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de onze mille huit cent vingt euros (EUR 11.820.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de onze mille huit cent vingt euros (EUR 11.820.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- SHL FINANCE LTD, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à onze mille huit cent dix-sept (11.817) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de onze mille huit cent dix-sept euros (EUR 11.817.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de onze mille huit cent dix-sept euros (EUR 11.817.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- T4, LLC, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à vingt-quatre mille deux cent vingt-huit (24.228) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de vingt-quatre mille deux cent vingt-huit euros (EUR 24.228.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de vingt-quatre mille deux cent vingt-huit euros (EUR 24.228.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

- TRANQUILITY INVESTMENTS LLC, précité, dûment représenté tel qu'indiqué ci-dessus, déclare souscrire par le biais de son mandataire à huit mille sept cent soixante-seize (8.776) Nouvelles Parts Sociales, intégralement payées par un apport en nature consistant en une portion d'une créance qu'il détient à l'encontre de THH, pour un montant de huit mille sept cent soixante-seize euros (EUR 8.776.-) dans le cadre du boni de liquidation qui lui est dû par THH. Le montant total de huit mille sept cent soixante-seize euros (EUR 8.776.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales qui lui sont attribuées est entièrement alloué au capital social de la Société;

L'apport de cinq cent cinquante-quatre mille deux cent dix euros (EUR 554.210.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est donc entièrement alloué au capital social de la Société.

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie en faveur des souscripteurs.

Le rapport d'évaluation, signé ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, qui doit désormais être lu comme suit:

« **Art. 6.1.** Le capital social de la société est fixé à quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent quarante euros (EUR 15.219.440.-), composé de quinze millions deux cent dix-neuf mille quatre cent quarante (15.219.440) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille huit cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. KITAI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 mars 2011. Relation: EAC/2011/3637. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011049785/429.

(110055242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2011.

Top Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 147.618.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2011065074/14.

(110072776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

TSC Property Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.956.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour le Conseil d'Administration

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2011065079/14.

(110072701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Virtualis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.236.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011065097/9.

(110073316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

JLM Patrimoine S.à r.l., SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 93.594.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 1^{er} avril 2011

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011065221/15.

(110071565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

TTI Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 157.929.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2011

1. Madame CHAUSSARD-CARASSO Tiphaine Eliane ayant son siège social en France, F-35350 Saint-Coulomb, 10 La Croix Blanche, est révoquée en qualité de Commissaire aux Comptes.

2. La S.A. ABROAD CONSULTING dont le siège social est situé à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, enregistré sous le numéro du RCS n° B 92.617 est nommée à la fonction de Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011065080/14.

(110072693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Ursa Luxembourg Consulting & Services Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 73, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 151.869.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011065083/10.

(110072887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Vintage Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.833.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011065086/11.

(110073512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Sotis Entertainment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 149.765.

—
Cession de parts

En date du 16 mai 2011, un changement dans l'actionariat de la société sous rubrique est intervenu de cette façon:

- M. Yury Taraskin, détenant 12.500 parts dans la société sous rubrique, a cédé la totalité de ses parts à Arctur Interactive Limited.

Dès lors, l'associé unique, détenant les 12.500 parts représentant le capital social, est à inscrire comme suit:

Arctur Interactive Limited, une société enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 105555, avec adresse à 57/63, Line Wall Road, Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2011069895/19.

(110076848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Vintage Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vintage Investments S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011065087/11.

(110073505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Valadret S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 68, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 55.967.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2011.

Référence de publication: 2011065088/10.

(110073333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Oeuvres Paroissiales Fousbann, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4604 Differdange, 50, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg F 3.312.

Actuellement:

Art. 3. L'association a son siège à Differdange - Fousbann, 2, rue de la Chapelle.

A Modifier:

Art. 3. L'association a son siège à Differdange - Fousbann, 50, rue Pierre Krier. Actuellement:

Art. 9. L'association est gérée par un conseil d'administration de 7 administrateurs. Les administrateurs sont élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Leur mandat a une durée de 2 ans; les administrateurs sortants sont rééligibles.

A Modifier:

Art. 9. L'association est gérée par un conseil d'administration. Les administrateurs sont élus parmi les membres effectifs par l'assemblée générale à la simple majorité des voix. Leur mandat a une durée de 2 ans; les administrateurs sortants sont rééligibles.

Référence de publication: 2011065303/18.

(110072336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Van Kanten S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.737.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011065090/12.

(110073045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Vip Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 110.459.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIP REAL ESTATE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011065095/11.

(110072690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Bettborn-Perlé, Société Coopérative.

Siège social: L-8606 Bettborn, 61, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 92.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.

John Bour / Ernest Cravatte

Directeur / Président du Comité de direction

Référence de publication: 2011065141/12.

(110070970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Spectrum 360, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 122.065.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 21 avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée a ratifié la co-opation de M. Pascal Chauvaux en remplacement de M. Pierre Etienne en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} juillet 2010

2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:

- Mme Sylvia Katschnig (demeurant professionnellement au 43 Zollikerstrasse - CH 8702 Zollikon/Zurich)

- M. Pascal Chauvaux (demeurant professionnellement au 1, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg)

- M. Frédéric Fasel (demeurant professionnellement au 1, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg)

- Et Mme Michèle Berger (demeurant professionnellement au 3, Boulevard Royal, L -2449 Luxembourg)

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

3. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Deloitte S.A. pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Référence de publication: 2011069921/19.

(110077527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Diekirch Feulen, Société Coopérative.

Siège social: L-9205 Diekirch, 6, rue Saint Antoine.
R.C.S. Luxembourg B 94.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.

John Bour / Ernest Cravatte

Directeur / Président du Comité de direction

Référence de publication: 2011065142/12.

(110070980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Hoffelt-Binsfeld-Weiswampach, Société Coopérative.

Siège social: L-9780 Wincrange, 61, Maison.

R.C.S. Luxembourg B 94.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président du Comité de direction

Référence de publication: 2011065143/12.

(110070972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Caisse Raiffeisen Noerdange-Saeul-Useldange Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-8550 Noerdange, 3, Dikrecherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président du Comité de direction

Référence de publication: 2011065144/12.

(110070976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

RH Paris 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.450,00.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 136.967.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 09/04/2008

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises de l'associé unique:

- Monsieur Christophe SEEFELD a démissionné de son mandat en tant que gérant A, avec effet au 13 avril 2011.
- Monsieur Philippe ROTH, né le 5 mai 1973 à Zurich (Suisse), demeurant professionnellement au 11 avenue Calas, L-1211 Geneva 12 (Suisse) a été nommé gérant A de la société avec effet au 13 avril 2011 jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 pour statuer sur les comptes annuels clôturés au 31.12.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RH Paris 1 S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2011065309/18.

(110072620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

BNL International Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 40.924.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 février 2011

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg avec effet au 04 février 2011.

Pour copie conforme
Yvan JUCHEM / Noël DIDIER
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011065172/13.

(110071495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Saga, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 160.394.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the eighteenth of April;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mr. Jos HEMMER, private employee, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on April 15, 2011.

The prenamed proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, has requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a “société anonyme”, which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of “SAGA”.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) represented by one thousand (1,000) shares with a par value of thirty-one Euros (31.-EUR) each.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of the month of June at 02:00 p.m..

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, prementioned, one thousand shares	1,000
Total:	1,000

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

72565

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016:

1. Mr. Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg, on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

2. Mr. Jos HEMMER, private employee, born in Luxembourg, on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

3. Mrs. Martine KAPP, private employee, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr. Eric LECLERC, previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

Second resolution.

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016:

Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution.

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the said proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit avril;

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Monsieur Jos HEMMER, employé privé, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 15 avril 2011.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant es-qualités, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SAGA".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et mille euros (31.000,-EUR), représenté par mille (1.000) actions avec une valeur nominale de trente et un euros (31,-EUR) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration – Surveillance

Art. 6. Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution – Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, prédésignée, mille actions	1.000
Total	1.000

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale;

3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise et française déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, le mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: J. HEMMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 avril 2011. LAC/2011/17966. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 22 avril 2011.

Référence de publication: 2011056924/369.

(110063561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2011.

Caisse Raiffeisen Wiltz Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-9515 Wiltz, 9, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 94.443.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Banque Raiffeisen S.C.
John Bour / Ernest Cravatte
Directeur / Président du Comité de direction

Référence de publication: 2011065145/12.

(110070975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Immofamiliale II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 44.717.

Après que Steiwer Laure a cédé sa part à IMMOFAMILIALE S.A.R.L., IMMOFAMILIALE S.A.R.L. a cédé la totalité des parts qu'elle avait détenue en IMMOFAMILIALE II S.A.R.L. à IMMOFAMILIALE I S.A.R.L. 4, rue du chemin de fer L-6978 Niederanven LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011065147/10.

(110071033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

Immofamiliale III, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6978 Hostert, 4, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 44.718.

Après que Steiwer Laure a cédé sa part à IMMOFAMILIALE S.A.R.L., IMMOFAMILIALE S.A.R.L. a cédé la totalité des parts qu'elle avait détenue en IMMOFAMILIALE III S.A.R.L. à IMMOFAMILIALE I S.A.R.L. 4, rue du chemin de fer L-6978 Niederanven LUXEMBOURG

Référence de publication: 2011065148/10.

(110071035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Olea Capital Invest S.A., Société Anonyme,
(anc. Elodee S.A.).**

R.C.S. Luxembourg B 77.619.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 05 avril 2011

Résolution n° 1

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la révocation des fonctions de commissaire aux comptes de la société Fiduciaire CGS Sarl, ayant son siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 52338.

Résolution n°2

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions de commissaire aux comptes de Madame Nadine CARELLE, née le 26 mai 1967 à Dudelange et demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 4, rue du Fossé, pour une durée de six ans.

Esch-sur-Alzette, le 05 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme à l'original

Fiduciaire C.G.S.

4, rue du Fossé

L-4123 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2011071847/22.

(110079034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2011.

db PrivatMandat Comfort, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 101.715.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2011065150/11.

(110071235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Ascor Investment Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.681.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 28 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

ASCOR INVESTEMENT HOLDING S.A., dont le siège social à L-1025 Luxembourg, 5, rue Aldringen a été dénoncé en date du 19 juin 2007.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au Tribunal d'Arrondissement et liquidateur Maître Yves WAGENER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 mai 2011 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

Me Yves WAGENER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2011070159/19.

(110077355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2011.

Rouden Dapp A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-3733 Rumelange, 17, Cité Kiirchbiérg.

R.C.S. Luxembourg F 8.726.

STATUTS

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège et Objet social

Art. 1^{er}. L'association est dénommée "ROUDEN DAPP A.s.b.l."

Art. 2. L'association est créée pour une durée illimitée et son siège social est établi à l'Adresse 17, cité Kiirchbiérg, L-3733 Rumelange.

Art. 3. L'association a pour objet toute activité se rapportant directement ou indirectement à la pratique du sport loisir. L'association a également pour but de créer et d'entretenir des relations amicales entre ses membres, de pro-

mouvoir la pratique du sport loisir dans le respect des règles sportives et du fair-play, d'organiser des rencontres sportives amicales, de promouvoir le sport loisir entre les jeunes, d'assurer la défense des intérêts sportifs de ses membres et de représenter ces derniers auprès des autorités, de nouer des relations amicales avec des associations ayant un but similaire nationales ou internationales. En outre, l'association pourra organiser de manifestations de tout genre afin de se procurer les moyens financiers nécessaires à l'exercice de ses fonctions. L'association peut par ailleurs s'affilier à toutes les organisations nationales ou internationales poursuivant le même but ou plus généralement ayant pour but la pratique du sport, l'augmentation de l'attrait de notre région et l'organisation de manifestations culturelles.

Chapitre II - Les membres associés et les membres d'honneur

Art. 4. Le nombre minimum des associés est fixé à trois (3).

Art. 5. Sont admissibles comme membres associés toutes les personnes qui en manifestent la volonté et qui sont déterminées à observer les dispositions des présents statuts. L'admission d'un nouveau membre associé est décidée par le conseil d'administration.

Sont admissibles comme membres d'honneur toutes les personnes qui en manifestent la volonté et qui remplissent les conditions fixées par le conseil d'administration à leur admission. Les membres d'honneur n'exerceront aucunes prérogatives prévues par la loi ou les présents statuts en faveur des membres associés.

Art. 6. La cotisation annuelle redevable par les membres associés et les membres d'honneur est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut dépasser EURO 50.

Art. 7. Un membre peut se retirer de l'association en présentant sa démission à l'assemblée générale. Est réputé démissionnaire le membre qui a refusé de payer la cotisation annuelle ou qui a omis de la payer trois (3) mois après qu'elle lui ait été réclamée. L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, peut, à la majorité des deux tiers des voix émises, exclure un membre de l'association lorsque ce dernier

- a commis un acte ou une omission grave contraire aux présents statuts ou aux règlements de l'association;
- a commis un acte ou une omission de nature à porter préjudice à l'honneur ou à la considération de sa personne, de la personne d'un autre membre ou de l'association.

Le conseil d'administration, statuant à la majorité des deux tiers de ses membres, peut, après avoir entendu l'intéressé en ses explications, pour l'une des raisons ci-dessus établies, prononcer avec effet immédiat la suspension temporaire de l'affiliation de ce membre. Cette suspension fera l'objet d'une délibération lors de la prochaine assemblée générale. En cas de démission ou d'exclusion, le membre concerné n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations payées par lui. En plus la personne démissionnaire devra rendre tout objet appartenant à l'association et mis à sa disposition.

Chapitre III - L'assemblée générale

Art. 8. Sont de la compétence exclusive de l'assemblée générale

- la modification des statuts de l'association;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la nomination du président de l'association;
- l'approbation des budgets et comptes de l'association;
- l'exclusion d'un membre de l'association;
- la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale se réunit annuellement durant le premier trimestre de l'année.

Art. 10. En cas de besoin, le conseil d'administration peut convoquer à chaque moment une assemblée générale extraordinaire. Une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée par le conseil d'administration endéans deux mois lorsqu'un cinquième des membres associés en fait la demande.

Art. 11. Toute proposition de résolution signée par au moins un vingtième des membres associés recensés sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale. Une telle proposition écrite doit être adressée au président du conseil d'administration quinze jours avant la date de l'assemblée générale.

Art. 12. Des résolutions en dehors de l'ordre du jour ne peuvent être prises qu'après que la majorité des deux tiers des voix émises ont marqué leur accord à procéder au vote y relatif. Sont exceptés les points repris sub. 8 ci-dessus.

Art. 13. Tous les membres associés sont convoqués à l'assemblée générale par voie postale au moins 8 jours à l'avance. Les convocations contiendront l'ordre du jour.

Art. 14. Tous les associés ont un droit de vote égal à l'assemblée générale. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres associés présents, sauf dans le cas où il en serait décidé autrement par les présents statuts ou par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des présents statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et que si l'assemblée réunit les deux tiers des membres associés. La modification proposée ne peut être adoptée que si elle a été votée par les deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres associés ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être réunie qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres associés présents, mais dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil. Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres associés sont présents;
- la décision n'est admise dans l'une ou l'autre assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- si dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Chapitre IV - Le conseil d'administration

Art. 16. L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de onze (11) membres au plus, élus par l'assemblée générale. Les différentes tâches sont réparties entre eux par les membres du conseil d'administration. Ne peuvent être admis au conseil d'administration que des membres majeurs associés pendant au moins un an.

Art. 17. La durée du mandat des administrateurs est de deux ans. Les administrateurs sortants sont rééligibles. Les candidatures pour un mandat d'administrateur doivent être adressées personnellement au président lors de l'assemblée générale ou par écrit au président au moins vingt-quatre heures avant l'assemblée générale. Les élections auront lieu en principe par vote secret et à la majorité absolue. En cas de ballottage, la majorité simple décide. En cas de voix égales, la décision sera prise par tirage au sort. En cas de vacance d'un mandat d'un ou de plusieurs administrateurs, les membres restants continuent à former un conseil d'administration ayant les mêmes pouvoirs et attributions que celui nommé par l'assemblée générale.

Art. 18. Le président est élu par l'assemblée générale par vote séparé.

- En cas d'empêchement du président, ses fonctions et pouvoirs sont remplis par le plus ancien membre du conseil;
- Le conseil d'administration peut s'adjoindre un ou plusieurs secrétaires administratifs, directeurs techniques, associés ou non, rémunérés ou non.

Art. 19. Le conseil se réunit sur convocation du président ou du secrétaire au moins 4 fois par an. Il ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente.

- Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les administrateurs présents;
- Les administrateurs qui s'abstiennent au vote ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité nécessaire pour l'adoption d'une résolution du conseil;
- Les administrateurs qui ont un intérêt personnel dans une délibération doivent en informer le conseil et s'abstenir de voter;
- En cas de partage des voix, celle du président ou de son représentant est prépondérante;
- Il est tenu par les soins du secrétaire, un registre des réunions dans lequel sont inscrits les noms des personnes présentes, l'ordre du jour, ainsi que les décisions prises par le conseil.

La signature du secrétaire est contresignée par le président après approbation du compte-rendu lors de la réunion suivante.

Art. 20. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Dans ce cadre il peut notamment passer tous contrats ou actes unilatéraux engageant l'association ou ses biens meubles ou immeubles, conférer tous pouvoirs spéciaux à des mandataires de son choix, associés ou non, plaider tant en demandant qu'en défendant devant toute juridiction et exécuter tous jugements; transiger et compromettre.

Les actions judiciaires tant en demandant qu'en défendant sont intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration représenté par son président en fonctions.

Art. 21. Dans le cas de dissolution volontaire, l'assemblée générale désignera trois liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Art. 22. Dans tous les cas de dissolution, l'actif net de l'association sera affecté à une ou plusieurs associations à caractère caritative, à désigner par l'assemblée générale.

Art. 23. L'association est régie par les dispositions des présents statuts.

Tout ce qui n'est pas prévu par ces statuts est régi par les dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

Ainsi arrêté et signé par les fondateurs soussignés à Rumelange, le 16 avril 2011.

Les membres fondateurs:

CHARPANTIER Yannick Nationalité luxembourgeoise, agent d'assurance, 35, Partengrund, L-3742 Rumelange
 DA SILVA Patrick, nationalité luxembourgeoise, militaire volontaire, 35, rue des Martyrs, L-3739 Rumelange
 FISCHBACHER Joé, nationalité luxembourgeoise, employé de l'Etat, 10, Wisestrooss, L-3385 Noertzange
 HEIL Yan, nationalité luxembourgeoise, footballeur professionnel, 46 cité Kiirchbiereg, L-3733 Rumelange
 HENGEN Thierry, nationalité luxembourgeoise, employé de l'Etat, 29, rue Michel Lentz, L-4209 Esch/Alzette
 KEIFFER Max, nationalité luxembourgeoise, étudiant, 107, rue du cimetière, L-3715 Rumelange
 KEIFFER Jimmy, nationalité luxembourgeoise, étudiant, 107, rue du cimetière, L-3715 Rumelange
 KIRSCH Marlon, nationalité luxembourgeoise, conseiller de mobilité, 21, rue Helm Buchholtz, L-4048 Esch/Alzette
 PEREIRA Reinaldo, nationalité portugaise, employé de l'Etat, 39, rue Neuve, L-3781 Tétange
 PITICCO Jeff, nationalité luxembourgeoise, salarié, 54 cité Kiirchbiereg, L3733 Rumelange
 ROHMANN Kim, nationalité luxembourgeoise, employé de l'Etat, 46, cité Kiirchbiereg, L-3733 Rumelange

Signatures.

Référence de publication: 2011063235/132.

(110069957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2011.

Imatec-Innovative Machine Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 31, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 56.368.

L'an deux mille onze, le treize avril,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

1. Monsieur Guy Putz, ingénieur industriel, né à Luxembourg, le 20 mars 1967, demeurant à D-54455 Serrig, 67, Hauptstrasse,

ici représenté par Monsieur Florent Kling, conseiller juridique de Landewyck Group S.à r.l., avec adresse professionnelle au 31, rue Hollerich à L-1741 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 5 avril 2011, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps,

2. LANDEWYCK GROUP S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, rue Hollerich à L-1741 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.368,

ici représentée par Monsieur Florent Kling, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 avril 2011, qui restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Les comparants, agissant ès-qualité, ont requis le notaire soussigné d'acter que:

I.- Les comparants sont les seuls et uniques associés de Imatec -Innovative Machine Technology S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 31, rue de Hollerich à L-1741 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.368, constituée suivant acte notarié en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 570 du 6 novembre 1996.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 810 du 8 mai 2007.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 2 des Statuts relatif à l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet le développement, l'étude, la réalisation, la vente, l'installation, la mise en oeuvre, la maintenance, la mise en conformité sécuritaire, le commerce, le financement et l'exploitation de machines et installations de toutes sortes, notamment dans les domaines du conditionnement et de l'emballage, ainsi que tout équipement, système, logiciel (software) ou installation dans les domaines électrique, automatisation, électronique, et assimilés, mécanique, électromécanique et informatique, ainsi que la formation et la consultance dans les sujets précités.

Elle pourra également faire toutes les opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières qui s'y rapportent directement ou indirectement ou qui peuvent en favoriser le développement.»

2. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de cinq cent mille euros (EUR 500.000), pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1.850.000) à deux millions trois cent cinquante mille euros (EUR 2.350.000) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) chacune et modification subséquente de l'article 6 des Statuts;

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales par apport en numéraire;
4. Modification de l'article 9 des Statuts aux fins de reconnaître l'indivisibilité des parts sociales de la Société et l'unicité de leur porteur;
5. Modification de l'article 12 des Statuts aux fins de préciser le statut des créanciers, ayants droit et héritiers.
6. Modification de l'article 13 des Statuts aux fins de permettre les décisions du conseil de gérance par résolution circulaire, de donner procuration à un mandataire à titre exceptionnel et de procéder à une mise à jour des modalités de convocation du conseil de gérance;
7. Divers.

Après avoir approuvé ce qui précède, les associés ont demandé au notaire soussigné d'acter leurs résolutions comme suit:

Première résolution:

Les associés décident de modifier l'article 2 des Statuts relatif à l'objet social de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le développement, l'étude, la réalisation, la vente, l'installation, la mise en oeuvre, la maintenance, la mise en conformité sécuritaire, le commerce, le financement et l'exploitation de machines et installations de toutes sortes, notamment dans les domaines du conditionnement et de l'emballage, ainsi que tout équipement, système, logiciel (software) ou installation dans les domaines électrique, automatisation, électronique, et assimilés, mécanique, électromécanique et informatique, ainsi que la formation et la consultance dans les sujets précités.

Elle pourra également faire toutes les opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières qui s'y rapportent directement ou indirectement ou qui peuvent en favoriser le développement.»

Deuxième résolution:

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (EUR 500.000) pour le porter de son montant actuel d'un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1.850.000) à deux millions trois cent cinquante mille euros (EUR 2.350.000) par l'émission de deux cents (200) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) chacune.

Souscription et Paiement

LANDEWYCK GROUP S.à r.l., prénommée, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les deux cents (200) nouvelles parts sociales et les libérer entièrement par un versement en numéraire, de sorte que la somme cinq cent mille euros (EUR 500.000) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution:

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de modifier l'article 6 des Statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à deux millions trois cent cinquante mille euros (EUR 2.350.000), représenté par neuf cent quarante (940) parts, sociales d'une valeur nominale de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) chacune.»

Quatrième résolution:

Les associés décident d'ajouter un 3^e alinéa à l'article 9 des Statuts de la teneur suivante:

«Les parts sociales sont indivisibles. La Société ne reconnaîtra qu'un seul porteur par part sociale.»

Cinquième résolution:

Les associés décident d'ajouter un 2^e paragraphe à l'article 12 des Statuts de la teneur suivante:

«Ils ne pourront s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration et doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.»

Sixième résolution:

Les associés décident d'ajouter les alinéas suivants entre les 2^e et 3^e alinéas actuels de l'article 13 des Statuts:

«Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues.»

Estimation des frais

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ deux mille six cents euros (EUR 2.600).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. KLING et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2011. LAC/2011 / 17432. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 26 avril 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011061916/111.

(110068794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

events4sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-6686 Merttert, 51, route de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 132.084.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011065151/10.

(110071502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

ACP Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2011065155/14.

(110071430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

ITEC Information Technology and Printer Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 82, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.391.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011065152/10.

(110071488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Allianz Life Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 37.619.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011065154/11.

(110071538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

AGF Benelux S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard Franklin Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 35.910.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2011065157/11.

(110071527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.

Farringdon I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 121.761.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5 place de la gare,
L-1616 Luxembourg, le 17 mars 2011 à 14h00*

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

* M. Claes-Johan Geijer, Président et Administrateur, 31, Rue Frantz Clément, L-1345 Luxembourg.

* M. Bruno Frèrejean, Administrateur, 29, Rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

* M. Vincent Gruselle, Administrateur, 52, Rue de la Toison d'Or, L-2265 Luxembourg.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de Deloitte S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 11 mai 2011.

Pour extrait conforme

Vincent GRUSELLE

Administrateur

Référence de publication: 2011072063/22.

(110080358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2011.

Waasserkraaft Wampach, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8710 Boevange-sur-Attert, 23, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 111.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011075280/10.

(110082322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2011.
